

SÉANCE MENSUELLE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE À HUIS CLOS À L'HÔTEL DE VILLE, AU 101, CHEMIN VICTORIA OUEST, SCOTSTOWN, LE MARDI 4 MAI 2021 À 19 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Les membres du conseil suivants :

Madame Cathy Roy, présente

Madame Noëlle Hayes, présente par visioconférence

Monsieur Marc-Olivier Désilets, présent par visioconférence

Monsieur Martin Valcourt, présent par visioconférence

Monsieur Gilles Valcourt, présent

Sous la présidence de Madame Sylvie Dubé, mairesse, présente

Le poste de conseiller no 3 est vacant

Assiste également à la séance, Madame Monique Polard, directrice générale.

Le quorum est constaté.

À la suite des directives énoncées par le gouvernement au cours des derniers jours relatifs à la pandémie de la COVID-19 pour les mesures sanitaires, la séance du conseil est tenue à huis clos.

Le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil ainsi que la directrice générale puissent y participer par visioconférence ou sur place.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance et vérification du quorum**
- 2. Adoption de l'ordre du jour (résolution)**
- 3. Adoption des procès-verbaux des séances extraordinaires du 2 et 8 mars 2021 ainsi que la séance ordinaire du 6 avril 2021 (résolution)**
- 4. Période de questions : sujets divers**
- 5. Administration et finances**
 - 5.1 Rapport des conseillers responsables des comités (information)
 - 5.2 Finance :
 - 5.2.1 Entériner les dépenses effectuées depuis la séance du 6 avril 2021 selon le règlement 407-12 (résolution)
 - 5.2.2 Dénéigement des cours de l'Hôtel de Ville et garage municipal/caserne – Correction du montant (résolution)
 - 5.2.3 Liste des comptes et salaires payés au cours du mois d'avril 2021 et comptes courants à payer (résolution) – Chèque en attente : Maçonnerie GP
 - 5.2.4 Engagement de dépenses (résolution)
 - 5.2.5 Rapport de la situation financière au 23 avril 2021 (information)
 - 5.3 Règlement / projet / avis de motion / adoption
 - 5.3.1 Dépôt de projet et avis de motion - Règlement 488-21 - Règlement relatif à la gestion contractuelle et abrogation du règlement 487-21 (Résolution)
 - 5.4 Employés
 - 5.4.1 Mesures sanitaires à respecter : port du masque et distanciation (résolution)
 - 5.4.2 Affichage offre d'emploi 2^e commis de bureau (3 jours/semaine) (résolution)

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2021

- 5.4.3 Demande de programme Subvention salariale – 2^e poste – Préposé au classement (résolution)
 - 5.4.4 Affichage et embauche : 2^e poste – Préposé au classement (résolution)
 - 5.4.5 Projet Desjardins jeunes au travail : Étudiant – Entrevue et embauche (résolution)
 - 5.5 Vente du 124 rue De Ditton – Autorisation signature (résolution)
 - 5.6 Recensement 2021 (résolution)
 - 5.7 Proclame la semaine du 3 au 9 mai 2021 Semaine de la santé mentale (résolution)
 - 5.8 Formations, colloques, rencontres, visioconférences, webinaire au cours du mois de mai 2021 (résolution)
- 6. Sécurité publique**
- 6.1 Incendie
 - 6.1.1 Candidat pompier (résolution)
 - 6.1.2 Achat de téléavertisseurs (2) et vérification (résolution)
 - 6.1.3 Réparation camion autopompe (résolution)
 - 6.1.4 Lettre à envoyer au Ministère pour les petites municipalités (manque d'effectif) (résolution)
- 7. Voirie**
- 7.1 Vérification fin d'hiver pour les travaux de déneigement et versement du dernier paiement (résolution)
 - 7.2 Achat de pneus pour camion Chevrolet (résolution)
 - 7.3 Route 214 : Demande au MTQ : Installation de panneaux signalisation : passage de chevreuil (entre anciennement Bois Beauchesne et après le chemin Dell) / Clignotant avant la descente pour aviser de la courbe (nombreux accidents) (résolution)
 - 7.4 Route 214 : pavage sur la zone des travaux de la fuite d'aqueduc (résolution)
 - 7.5 Rue Hope : mandat pour piquetage et bornes (résolution)
- 8. Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)**
- 8.1 Dépôt du rapport : Stratégie d'économie d'eau potable (résolution)
 - 8.2 Dossier PRIMEAU : rue de Ditton : mandat pour plan et devis (résolution)
 - 8.3 Station épuration : travaux de toiture – Achat des matériaux (résolution)
- 9. Urbanisme et développement**
- 9.1 Démission de Monsieur Marc Bilodeau, inspecteur en bâtiment (résolution)
 - 9.2 Embauche inspecteur en bâtiment (résolution)
 - 9.3 Projet Sheds (information)
 - 9.4 Plan d'action FRR : nomination d'un comité (résolution)
 - 9.5 Petit Écossais – Envoi d'une lettre pour bac à déchets (résolution)
- 10. Loisir et culture**
- 10.1 Modules de jeux – Autorisation emplacement (résolution)
 - 10.2 Dissolution de l'organisme : Marché public du boisé de Scotstown et annulation assurance (résolution)
 - 10.3 Demande de Madame Josée Duval Burt – Budget pour achat de fleurs (résolution)
 - 10.4 Support à l'Action bénévole
 - 10.4.1 Volet « Jeunesse » (résolution)
 - 10.4.2 Volet « Aînés » (résolution)
 - 10.5 Entretien de la piste cyclable du Marécage des Scots – Achat de fournitures et suivi de nettoyage (résolution)
 - 10.6 La Relève HSF – Demande de commandite (résolution)
 - 10.7 Plan d'action LOISIR MRC préliminaire – Date : 10-06-2021 à 18 h 30 (information)
 - 10.8 Projets pour les communautés nourricières – Demande (résolution)

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2021

- 10.9 Conseil Sport Loisir de l'Estrie - Adhésion 2021-2022 (résolution)
- 10.10 Distribution des plants d'arbres – Déplacement pour ramasser à Compton (résolution)

11. Correspondance, points ajoutés depuis l'atelier et varia

- 11.1 _____
- 11.2 _____
- 11.3 _____

12. Période de questions : sujets relatifs à l'ordre du jour de la séance

13. Fin de la rencontre (résolution)

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte à 19 h.

Madame Sylvie Dubé, mairesse, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

La séance est tenue à huis clos en raison des mesures sanitaires qui sont mises en place pour respecter les exigences de la Santé publique du Québec et du gouvernement ainsi que le couvre-feu.

2. Adoption de l'ordre du jour (résolution)

2021-05-198

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que l'ordre du jour remis aux membres du conseil est accepté tel quel.

ADOPTÉE

3. Adoption des procès-verbaux des séances extraordinaires du 2 et 8 mars 2021 ainsi que la séance ordinaire du 6 avril 2021 (résolution)

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie des procès-verbaux des séances extraordinaires du 2 et du 8 mars 2021 ainsi que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021;

EN CONSÉQUENCE,

2021-05-199

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture des procès-verbaux des séances extraordinaires du 2 et du 8 mars 2021 ainsi que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021 et qu'ils soient adoptés.

ADOPTÉE

4. Période de questions : sujets divers

Une question a été reçue par une citoyenne :

- . *Bonjour. J'aimerais savoir si on peut aller porter des branches en arrière du terrain de balle.*

Merci

Les membres du conseil adoptent la résolution suivante et les informations seront envoyées à la personne.

Accès au terrain municipal situé à l'arrière du terrain de balle offert aux citoyens pour aller porter des branches et résidus verts – 15 mai 2021 de 9 h à 15 h (résolution)

2021-05-200

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2021

Que le conseil municipal offre aux citoyens qui désirent se débarrasser de branches et de résidus verts l'opportunité d'aller les porter au terrain municipal situé à l'arrière du terrain de balle, samedi 15 mai de 9 h à 15 h.

L'entrée d'accès est située sur la rue Argyle.

Un représentant du conseil municipal sera sur place.

Étant donné que cette activité et celle de l'écocentre mobile au garage municipal se tiennent sans interruption de 9 h à 15 h, le conseil municipal offrira le coût du repas pour le dîner pour les personnes nommées responsables.

ADOPTÉE

5. Administration et finances

5.1 Rapport du maire et des conseillers délégués des divers comités

- Madame Cathy Roy, conseillère, explique que la Municipalité de Hampden accepte de fournir leur camion 10 roues pour le transport des matériaux granulaires qui seront excavés lors des travaux d'installation du module de jeux au Parc Walter-MacKenzie. Le module de jeu est acheté par l'organisme des Loisirs Hampden-Scotstown.

Une réunion du comité Loisirs Hampden-Scotstown a eu lieu pour discuter des préparatifs de la fête nationale du Québec et des différentes dates prévues en tenant compte des mesures sanitaires selon la couleur de la zone qui pourraient être en vigueur à cette période.

Elle participera au journal L'Événement pour la diffusion des nouvelles des Loisirs Hampden-Scotstown et du conseil municipal en compagnie de Madame Lisa Irving, représentante de la Municipalité du Canton de Hampden

- Monsieur Marc-Olivier, conseiller, indique que l'assemblée générale annuelle de la Société de Développement de Scotstown aura lieu le 26 mai prochain. L'information sera diffusée dans l'Info-Scotstown.
- Monsieur Martin Valcourt, conseiller, informe les membres du conseil, que le camion incendie autopompe est au garage en raison d'un problème d'un joint d'étanchéité de la pompe. Le camion devrait être revenu demain au plus tard.
- Madame Sylvie Dubé, mairesse, indique que les travaux de nettoyage de la piste cyclable sont débutés pour procéder à l'ouverture possible du 15 mai prochain. Si la piste est accessible à cette date, les marcheurs du mini-Compostelle pourront y avoir accès.

5.2 Finance :

5.2.1 Entériner les dépenses effectuées depuis la séance du 6 avril 2021 selon le règlement 407-12 (résolution)

Attendu que depuis la dernière séance du conseil, des imprévus nécessitent des dépenses essentielles;

Attendu que la directrice générale est autorisée en vertu du règlement 407-12 à procéder à certaines dépenses;

Attendu que la liste des dépenses effectuées selon les normes du règlement 407-12 doit être déposée à la séance du conseil municipal;

2021-05-201

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil entérine les dépenses effectuées depuis la dernière séance au montant de 1 632,72 \$ selon la liste remis aux membres du conseil, soit :

**VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2021**

Fédération québécoise des municipalités	Services juridiques rendus : avis pompier sans formation / Assurances municipales : ajout Chaumières	243,70 \$
FM Formules Municipales	Permis de construction	126,01 \$
Groupe signalisation Estrie	Voirie : Cônes, panneaux détour	391,90 \$
Solutek Inc.	Ordinateur de commis : rempl. disque dur, disque dur externe	344,89 \$
Tech Nic Réseau Conseil	Hôtel de Ville : WIFI et installation	526,22 \$
	TOTAL :	1 632,72 \$

ADOPTÉE

5.2.2 Déneigement des cours de l'Hôtel de Ville et garage municipal/caserne – Correction du montant (résolution)

Considérant que le conseil municipal a adopté la résolution 2021-01-022 lors de la séance du 12 janvier 2021 acceptant les travaux de déneigement de la cour de l'Hôtel de Ville et celle du garage municipal et de la caserne incendie pour l'hiver 2020-2021;

Considérant qu'une erreur est survenue dans le libellé de la résolution 2021-01-022 et que le montant qui devait être inscrit est de 1 000 \$ plus les taxes pour chacun des emplacements;

Considérant que le conseil municipal accepte le coût réel pour les travaux de déneigement;

2021-05-202

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal autorise le paiement à Monsieur Rémi Cloutier pour les travaux de déneigement effectué au cours de l'hiver 2020-2021 au coût de 1 000 \$ plus taxes pour chacun des emplacements, soit un total de 2 000 \$ plus les taxes et la correction de la résolution initiale.

ADOPTÉE

5.2.3 Liste des comptes et salaires payés au cours du mois d'avril 2021 et comptes courants à payer (résolution) – Chèque en attente : Maçonnerie GP

La liste des comptes est remise aux membres du conseil.

Liste des chèques payés depuis la séance du 6 avril 2020

7285	Fortin-Lizotte, Alexandra	Dédommagement frais déplacement stage	150,00 \$
7286	Beauchesne, Gaétan	Repas Noël 2020	25,00 \$
7287	Lauzon, Patrick	Repas Noël 2020	25,00 \$
Paiements par dépôt direct aux fournisseurs (AccèsD)			
	Revenu Canada	Déductions employeur – Décembre	1 201,25 \$
	Revenu Québec	Déductions employeur – Décembre	3 022,37 \$
	Hydro Québec	Hôtel de Ville	907,90 \$
	Hydro Québec	Éclairage public	591,65 \$
	Hydro Québec	Parc	40,53 \$
	Hydro Québec	Hôtel de Ville	910,15 \$
		Sous-total - Hydro Québec :	2 450,23 \$

**VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2021**

Bell	Bureau municipal - 2e ligne	93,57 \$
Bell	Garage municipal/caserne incendie	94,35 \$
Bell	Poste chlore	82,13 \$
Bell	Station épuration	82,13 \$
	Sous-total – Bell : 352,18 \$	
Visa	Frais annuel : carte employé travaux publics	20,00 \$
Visa	Commission Transport du Québec – Frais annuel pour enregistrement	68,00 \$
Visa	Chèques-cadeaux : Dépanneur Victoria, Cantine Ma-Tania et Marché Désilets / cartes remerciements / Frais de poste	142,21 \$
	Salaires nets payés du 1 ^{er} avril au 30 avril 2021 :	8 989,11 \$
	Liste des chèques des comptes courants à payer à la séance du 4 mai 2021	
Association Coop. Agr. La Patrie	Patinoire : plywood, madrier et livraison	7 655,90 \$
	Voirie : Asphalte réparation : 126 poches	
	Garage municipal : lave-vitre, sceau	
	Voirie : collier acier, ens.	
	Réparation tuyau	
	Cadenas, clous, peinture fluo	
MRC du Haut-St-François	Mai : téléphonie IP, fibre optique, interurbains	604,68 \$
Fédération québécoise des Municipalités	Services juridiques rendus : avis pompier sans formation	243,70 \$
	Assurances municipales : ajout Chaumières	
Municipalité Hampden	Travaux nivelage	437,50 \$
FM Formules municipales	Permis de construction	126,01 \$
Serv. San. Denis Fortier	Janvier et mars - Collectes déchets, recyclables, loc. conteneurs	7 803,19 \$
Groupe Signalisation Estrie Services Exp Inc., LES	Voirie : Cônes, panneaux détour	391,90 \$
	TECQ : évaluation avant projet, suivi coordination	3 333,13 \$
Garage Langlois	Achat tracteur à pelouse - 26 HD 54 pouces	5 633,00 \$
Solutek Inc.	Ordinateur de commis : rempl. disque dur, disque dur externe	344,89 \$
Valoris / Régie Intermunicipale	Site enfouissement et redevances	4 924,35 \$
Tech Nic Réseau Conseil	Hôtel de Ville : WIFI et installation	526,22 \$
Polard, Monique	Remb. Chèque-cadeau Visa et frais activation	79,95 \$
La Cartoucherie	Lecture du photocopieur	394,12 \$
Le Petit Écossais Resto-Bar	Chèque-cadeau bénévole	25,00 \$
Eurofins EnvironexX	Analyse eau usée et potable	630,63 \$
Harnois énergies	Voirie : carburant	952,26 \$
Guylaine Robert	Frais concierge - Mai 2021	333,33 \$
Groupe GPI	Préventionniste 2020	101,59 \$
	TOTAL	60 471,49 \$

2021-05-203

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

QUE les comptes soient approuvés et que le paiement est autorisé et le chèque à l'entreprise Maçonnerie GP est toujours en attente jusqu'au retour des clés du bâtiment de la chaumière.

ADOPTÉE

**VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2021**

Envoi d'une lettre à Maçonnerie GP pour récupération de la clé de la chaumière et paiement du compte en attente

Attendu que l'entreprise Maçonnerie GP de Notre-Dame-des-Bois a effectué des travaux lors du projet de construction de la chaumière au parc Walter-MacKenzie;

Attendu que l'organisme Cœur Villageois responsable de ce projet de construction a remis une clé de la porte d'entrée du bâtiment à une personne qui effectuait les travaux pour l'entreprise Maçonnerie GP afin que cette entreprise puisse avoir accès pour les travaux qui se sont échelonnés sur quelques jours;

Attendu qu'à la fin des travaux effectués par ladite entreprise, la clé de l'entrée de la chaumière n'a pas été remise à l'organisme Cœur Villageois malgré les nombreuses demandes auprès de Maçonnerie GP pour récupérer la clé;

Attendu que depuis la fin des travaux, le conseil municipal retient le chèque pour le montant des travaux effectués par l'entreprise Maçonnerie GP contre la réception de la clé;

2021-05-204

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Noëlle Hayes, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que la Ville de Scotstown transmette une lettre à Maçonnerie GP pour leur demander de remettre la clé de la porte d'entrée de la chaumière dans les plus brefs délais et que le chèque pour les travaux leur sera remis sur réception de la clé.

ADOPTÉE

5.2.4 Engagement de dépenses (résolution)

2021-05-205

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil accepte la liste d'engagement des dépenses pour le mois de mai 2021 à la somme de 13 885,00 \$:

ENGAGEMENT DES DÉPENSES		Mai
# POSTE	DESCRIPTION	MONTANT
CONSEIL		
02-110-00-310	Frais déplacement	150,00 \$
02-110-00-459	Réception	30,00 \$
Sous-total	180,00 \$	
GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE		
02-130-00-310	Frais déplacement	65,00 \$
02-130-00-321	Frais de poste (incluant Info-Scotstown)	125,00 \$
02-130-00-660	Articles de nettoyage	200,00 \$
02-130-00-670	Fournitures de bureau	300,00 \$
02-130-01-522	Ent. et réparation Hôtel de Ville	200,00 \$
Sous-total	890,00 \$	
SÉCURITÉ INCENDIE		
02-220-00-310	Frais déplacement et repas	40,00 \$
02-220-00-422	Inspection bornes / échelles	50,00 \$
02-220-00-516	Location machineries	200,00 \$
02-220-00-520	Ent. Rép. Bornes fontaines	200,00 \$
02-220-00-525	Ent. Rép. Véhicules	1 000,00 \$
02-220-00-630	Carburant	200,00 \$
02-220-00-635	Mousse et produits chimiques	100,00 \$

**VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2021**

02-220-00-640	Pièces et acces., rép. incendie	200,00 \$
02-220-00-650	Achat vêtements	100,00 \$
02-220-01-651	Ent. et rép. Équipements	200,00 \$
Sous-total		2 290,00 \$
VOIRIE		
02-320-00-510	Location machineries	500,00 \$
02-320-00-521	Entretien chemins trottoirs	300,00 \$
02-320-00-522	Bâtiment entretien-réparation	200,00 \$
02-320-00-525	Entretien et réparation véhicules	300,00 \$
02-330-00-525	Entretien et réparation véhicules	400,00 \$
02-330-00-631	Carburant, huile, graisse	- \$
02-330-00-640	Pièces et accessoires	200,00 \$
Sous-total		1 900 \$
HYGIÈNE DU MILIEU		
02-410-00-522	Entretien équipements	500,00 \$
02-412-00-411	Analyse de l'eau potable	400,00 \$
02-412-00-520	Poste chlore - Entretien bâtiment	300,00 \$
02-412-00-635	Produits chimiques (eau potable)	500,00 \$
02-413-00-513	Location machinerie	1 500,00 \$
02-413-00-521	Eau potable : Entretien-réparation réseau	1 000,00 \$
02-413-00-622	Sable et gravier	300,00 \$
02-413-00-640	Pièces et accessoires	1 000,00 \$
02-414-00-411	Analyse de l'eau usée	325,00 \$
02-414-00-522	Entretien bâtiment	200,00 \$
02-414-00-529	Entretien équipements	500,00 \$
02-414-00-635	Produits chimiques	200,00 \$
02-415-00-521	Ent. & rép. Station pompage & tuyaux	700,00 \$
02-415-00-640	Égout : pièces et accessoires	300,00 \$
Sous-total		7 725,00 \$
LOISIRS ET CULTURE		
02-701-30-522	Patinoire - Entretien et réparations	100,00 \$
02-701-50-521	Parcs entretien terrains, bâtiments	200,00 \$
02-701-50-523	Entretien équipements	200,00 \$
02-701-50-630	Parcs - Patinoire : carburant, huile	100,00 \$
02-701-52-951	Piste cyclable Marécage des Scots	300,00 \$
Sous-total		900,00 \$
TOTAL	TOTAL:	13 885,00 \$

ADOPTÉE

5.2.5 Rapport de la situation financière au 23 avril 2021 (information)

Le rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 23 avril 2021 a été transmis aux membres du conseil avec les documents pour l'atelier du 27 avril 2021.

5.3 Règlement / projet / avis de motion / adoption

5.3.1 Dépôt de projet et avis de motion - Règlement 488-21 - Règlement relatif à la gestion contractuelle et abrogation du règlement 487-21 (Résolution)

La mairesse, Madame Sylvie Dubé, présente le projet de règlement n° 488-21 relatif à la gestion contractuelle et abrogeant le règlement 487-20;

2021-05-206

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2021

QUE les membres du conseil confirment qu'ils ont pris connaissance des objets du projet de règlement 488-21 abrogeant le règlement 487-21 et qu'ils acceptent le dépôt de ce projet de règlement.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le conseiller, Monsieur Martin Valcourt, donne AVIS DE MOTION de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement 488-21 relatif à la gestion contractuelle et abrogeant le règlement 487-21.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le responsable de l'accès aux documents de la Ville délivrera une copie du règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours ouvrables précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté. Des frais de photocopies peuvent s'appliquer selon le règlement 483-20.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté.

ADOPTÉE

5.4 Employés

5.4.1 Mesures sanitaires à respecter : port du masque et distanciation (résolution)

Considérant que les mesures sanitaires en raison de la COVID-19 stipulent que le port du masque d'intervention (masque de procédure) en continu en milieu de travail est obligatoire, en tout temps à l'intérieur ainsi qu'à l'extérieur lorsqu'il est prévu de croiser d'autres personnes pendant son quart de travail incluant lorsque la personne est assise à son bureau ou à plus de 2 mètres d'une autre personne;

Considérant que cette consigne ne concerne pas les travailleurs qui travaillent seuls dans une pièce fermée (par exemple, un bureau avec une porte). Ceux-ci doivent cependant mettre le masque d'intervention dès qu'ils circulent dans l'établissement ou qu'une personne entre dans la pièce;

Considérant que certaines personnes peuvent avoir de la difficulté à travailler toute une journée avec un masque d'intervention en continu;

2021-05-207

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Qu'advenant qu'un employé administratif de la Ville de Scotstown ne puisse travailler adéquatement en portant un masque d'intervention de façon continue lorsqu'il est assis à son bureau, une séparation en plexiglas sera adaptée et installée à son poste de travail.

ADOPTÉE

5.4.2 Affichage offre emploi 2^e commis de bureau (3 jours/semaine) (résolution)

Attendu que le travail au sein de l'administration de la Ville de Scotstown augmente et qu'au cours des derniers mois les ressources humaines ont été variables en raison de divers événements et départ d'employés;

Attendu que la Ville de Scotstown a procédé à l'embauche au cours des dernières semaines d'une personne au titre de commis de bureau pour un horaire de travail de 2 jours par semaine;

Attendu qu'il est essentiel de maintenir les dossiers à jour;

2021-05-208

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que le conseil municipal autorise la diffusion d'une offre d'emploi visant le recrutement d'un(e) employé(e) administratif au poste de 2^e commis de bureau pour un horaire de travail de 3 jours par semaine, soit entre 21 et 24 heures.

Que les membres du conseil veulent intensifier le recrutement de personnel avec l'expérience nécessaire pour effectuer adéquatement et facilement les tâches d'administration.

Que l'offre d'emploi sera diffusée dans l'info-Scotstown, édition du mois de mai 2021, sur le site web de la ville, la page Facebook et sur le site d'emploi Québec.

ADOPTÉE

5.4.3 Demande de programme Subvention salariale – 2^e poste – Préposé au classement (résolution)

2021-05-209

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal autorise la demande d'une aide financière dans le cadre du Programme de Subvention salariale pour l'embauche d'une deuxième personne attitrée au classement des documents et archives de la ville.

La directrice générale est mandatée pour faire la demande pour et au nom de la Ville de Scotstown et à remplir et signer tous documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE

5.4.4 Affichage et embauche : 2^e poste – Préposé au classement (résolution)

2021-05-210

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Qu'à la suite de l'adoption de la résolution 2021-05-209, advenant l'acceptation de la demande d'aide financière dans le cadre du Programme de Subvention salariale pour l'embauche d'une deuxième personne attitrée au classement des documents et archives de la ville, une offre d'emploi sera diffusée.

ADOPTÉE

5.4.5 Projet Desjardins jeunes au travail : Étudiant – Entrevue et embauche (résolution)

Considérant que le projet demandé dans le cadre du programme Desjardins jeunes au travail par la Ville de Scotstown a été approuvé par Carrefour jeunesse emploi pour l'embauche d'un(e) étudiant(e) pour quelques semaines au cours de la saison estivale;

2021-05-211

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Qu'une rencontre pour une entrevue soit effectuée avec les candidats ayant postulé pour ce travail et que la personne ayant été retenue sera embauchée par la ville.

Monsieur Désilets, conseiller, et les membres du conseil intéressés à participer aux entrevues sont les bienvenus.

ADOPTÉE

5.5 Vente du 124 rue De Ditton – Autorisation signature (résolution)

ATTENDU que la Ville de Scotstown est propriétaire d'un terrain situé au 124 rue de Ditton;

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2021

ATTENDU que la Ville de Scotstown a mis en vente ces lots et qu'elle a reçu une offre d'achat pour le lot 4 774 087 du cadastre du Québec selon les conditions de vente stipulées par la ville;

ATTENDU que Monsieur Stephen Moumbe Sockdjou et Madame Tamara Nicole Sockdjou ont pris connaissance des conditions de la vente du terrain et celles reliées à la construction d'une résidence permanente;

2021-05-212

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que la Ville de Scotstown est disposée à vendre à Monsieur Stephen Moumbe Sockdjou et Madame Tamara Nicole Sockdjou, le lot 4 774 087 du cadastre du Québec, d'une superficie de : 2 023,4 mètres carrés, situé au 124 rue de Ditton à Scotstown, selon les conditions suivantes :

- Le prix de vente 7 700 \$ plus les taxes applicables;
- La ville de Scotstown accorde un délai maximum d'un (1) an à l'acquéreur pour déposer une demande de permis de construction pour une résidence permanente et ladite résidence devra être érigée, en conformité avec la réglementation d'urbanisme de la ville, dans les deux (2) ans et l'aménagement du terrain doit être terminé dans un délai maximum de deux ans et demi (2½) à compter de la date de signature de l'acte de vente à intervenir entre l'acquéreur et la ville.
- À défaut de respecter la clause précédente, la ville pourra exiger la rétrocession du terrain aux frais de l'acquéreur. Aucune indemnité ne sera versée à l'acquéreur pour les améliorations et additions effectuées sur le terrain, celles-ci restant acquises à la municipalité sauf si cette dernière décide d'exercer son droit d'exiger de l'acquéreur qu'il procède à leur enlèvement et qu'il remette à ses frais le terrain dans son état d'origine.
- Si l'acquéreur a contracté une hypothèque auprès d'une institution financière pour construire une résidence permanente sur ledit terrain, la période accordée par l'institution financière pour décaisser la totalité du montant de l'hypothèque lorsque la construction est terminée est d'une année. Si la construction de la résidence n'est pas terminée deux ans après l'achat du terrain, la ville acceptera de renoncer à la rétrocession du terrain qui se fera, le cas échéant, au profit de l'institution financière qui détient une hypothèque de premier rang.
- Si une promesse de vente et d'achat sont signées entre la ville de Scotstown et le futur acquéreur, ce dernier déposera un acompte de 20 % sur le prix du terrain. L'acte de vente notarié devra être signé au plus tard après 60 jours, et ce, aux frais de l'acquéreur.
- L'acquéreur ne pourra vendre ou autrement disposer du terrain tant que la résidence n'aura pas été entièrement parachevée, cette restriction ne devant cependant pas empêcher l'acquéreur de consentir une hypothèque relative au financement de cette construction.
- En outre, il ne pourra céder ses droits dans la promesse de vente et d'achat. Cependant, s'il a un conjoint marié ou de fait, l'acquéreur pourra demander que la vente leur soit consentie conjointement.
- Le ledit bâtiment devra être érigé et complété, en conformité avec la réglementation d'urbanisme de la municipalité;

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2021

- L'installation d'un compteur d'eau par une personne ou entreprise spécialisée est obligatoire toute nouvelle résidence sur le territoire de la Ville de Scotstown;
- À défaut de respecter les clauses précédentes, la municipalité pourra exiger la rétrocession du terrain aux frais de l'acquéreur. Aucune indemnité ne sera versée à l'acquéreur pour les améliorations et additions effectuées sur le terrain, celles-ci restant acquises à la municipalité sauf si cette dernière décide d'exercer son droit d'exiger de l'acquéreur qu'il procède à leur enlèvement et qu'il remette à ses frais le terrain dans son état original;

Que la Ville de Scotstown a fait borner et cadastrer à ses frais l'immeuble visé par la vente et que le propriétaire accepte ledit bornage et cadastrage;

Que Madame Sylvie Dubé, mairesse, et Madame Monique Polard, directrice générale, soient autorisées à signer les documents nécessaires à cette vente pour et au nom de la Ville de Scotstown.

Cette vente est faite en conformité avec l'article 28 de la Loi sur les cités et villes.

ADOPTÉE

5.6 Recensement 2021 (résolution)

2021-05-213

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Noëlle Hayes, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Le « Conseil de la Ville de Scotstown » soutient le Recensement de 2021 et encourage toutes les personnes qui y résident à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au www.recensement.gc.ca. Des données du recensement exactes et complètes soutiennent les programmes et les services au profit de notre collectivité.

ADOPTÉE

5.7 Proclamation de la semaine du 3 au 9 mai 2021 Semaine de la santé mentale (résolution)

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 3 au 9 mai 2021 ;

Considérant que l'Association canadienne pour la santé mentale- Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous ;

Considérant que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie ;
Considérant que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

Considérant que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

Considérant que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

2021-05-214

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que la Ville de Scotstown proclame la semaine du 3 au 9 mai 2021 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à « Parlerpourvrai » et à partager la trousse d'outils de la campagne. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

ADOPTÉE

5.8 Formations, colloques, rencontres, visioconférences, webinaire au cours du mois de mai 2021 (résolution)

2021-05-215

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal autorise les membres du conseil délégués des divers comités municipaux et la directrice générale à participer aux rencontres par visioconférences qui se dérouleront au cours du mois de mai selon leur disponibilité et l'urgence du travail à faire.

ADOPTÉE

6. Sécurité publique

6.1 Incendie

6.1.1 Candidat pompier (résolution)

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie de la Ville de Scotstown désire offrir à ses citoyens un service de qualité ;

ATTENDU QUE M. Nelson Davis est présentement pompier volontaire pour la Municipalité de Bury depuis quelques années et qu'il possède toute la formation requise pour être pompier à la Ville de Scotstown ;

ATTENDU la recommandation de M. René Charron, directeur du Service de sécurité incendie de la Ville de Scotstown, datée du 26 mai 2020.

2021-05-216

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

D'ENGAGER M. Nelson Davis en tant que pompier volontaire pour le service de sécurité incendie de la Ville de Scotstown ;

DE FINANCER les dépenses reliées à cet engagement à même le budget courant de la municipalité;

Monsieur Davis possède la formation Pompier 1.

ADOPTÉE

6.1.2 Achat de téléavertisseurs (2) et vérification (résolution)

Attendu que certains téléavertisseurs ne reçoivent pas parfaitement les essais hebdomadaires de signal et d'appels;

2021-05-217

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal demande qu'une vérification de tous les téléavertisseurs du système de communication du service incendie soit effectuée et que les appareils soient réparés si nécessaire;

Que les équipements actuellement remis à des personnes qui n'ont pas participé depuis les derniers mois aux entraînements, interventions, inspections ainsi qu'aux activités du service incendie de la Ville de Scotstown soient rapatriés.

Le directeur incendie, Monsieur René Charron, est responsable pour procéder au rapatriement de ces équipements et ceux-ci seront vérifiés par l'entreprise spécialisée Communication Plus (Sherbrooke).

ADOPTÉE

6.1.3 Réparation camion autopompe (résolution)

Les membres du conseil sont informés que le camion autopompe du service incendie de Scotstown doit se rendre au garage J.B. Laroche (Sherbrooke) pour une réparation d'un joint d'étanchéité.

6.1.4 Lettre à envoyer au Ministère pour les petites municipalités (manque d'effectif) (résolution)

Attendu que la Ville de Scotstown possède son service incendie depuis de nombreuses années;

Attendu qu'au cours des dernières le gouvernement a mis en place des normes de sécurité exigeant la formation obligatoire pour les pompiers;

Attendu que la Ville de Scotstown reconnaît l'importance que les pompiers aient, une formation adéquate pour combattre les incendies pour leur propre sécurité;

Attendu que la loi en vigueur oblige l'obtention de la formation de Pompier 1 pour les conducteurs de camion-citerne et/ou autopompe pour le transport de l'eau;

Attendu que le premier travail des pompiers est de sauver des vies et que les personnes formées pour combattre les incendies devraient toutes être au combat de celui-ci;

Attendu que le conducteur du camion-citerne et/ou autopompe n'entre pas dans le périmètre de combat;

Attendu que le conseil municipal maintient qu'un bon conducteur d'expérience, est souvent plus aguerri que le personnel en place pour combattre les incendies, ne devrait pas être dans l'obligation d'obtenir la formation Pompier 1 pour conduire un camion-citerne et/ou autopompe pour le transport de l'eau, mais que le contenu actuel de la section 1 de la formation Pompier 1 serait suffisant;

Attendu que dans les villes et municipalités de moindre importance le recrutement est difficile et ardu;

Attendu que les personnes qualifiées pour conduire ce genre de véhicule sont une denrée rare et que cette opportunité valable libère un pompier dûment formé pour le combat des incendies ou du sauvetage;

Attendu que, selon l'article de la Loi sur la sécurité incendie, puisque celui qui dirige les opérations peut réquisitionner des moyens de secours privés nécessaires lorsque les moyens de service sont insuffisants, ceux ou celles appelés à assister n'auront certainement pas la formation de Pompier 1;

2021-05-218

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que la Ville de Scotstown demande au ministère de la Sécurité publique de modifier le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal afin de ne pas obliger le conducteur de camion-citerne à l'obtention de sa formation Pompier 1;

Que la Ville de Scotstown demande aux municipalités du Québec leur appui dans cette démarche;

Que la présente résolution soit expédiée à Madame Geneviève Guilbault, ministre de la Sécurité publique, à la Fédération québécoise des municipalités, ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

7. Voirie

7.1 Vérification fin d'hiver pour les travaux de déneigement et versement du dernier paiement (résolution)

Attendu qu'une vérification à la suite de la fin de la période hivernale 2020-2021 a été effectuée par les conseillers responsables de la voirie pour constater si des infrastructures de la Ville de Scotstown ou à des citoyens ont été endommagées lors de l'entretien des chemins d'hiver;

Attendu que Monsieur Martin Valcourt, conseiller, responsables du comité de voirie au sein du conseil municipal a procédé à cette vérification et qu'il confirme qu'aucun dommage n'a été constaté aux infrastructures municipales et aux propriétés privées;

2021-05-219

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que la Ville de Scotstown procède au dernier versement de l'entretien des chemins d'hiver de la saison 2020-2021 selon le devis et contrat.

ADOPTÉE

2021-05-220

7.2 Achat de pneus pour camion Chevrolet (résolution)

SUR LA PROPOSITION du la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal autorise l'achat de 4 pneus d'été pour le camion Chevrolet de la ville au Garage Charles Brochu au coût de 210 \$ chacun plus les taxes.

ADOPTÉE

7.3 Route 214 : Demande au MTO : Installation de panneaux signalisation : passage de chevreuil (entre anciennement Bois Beuchesne et après le chemin Dell) / Clignotant avant la descente pour aviser de la courbe (nombreux accidents) (résolution)

Attendu que la route 214 traverse le territoire de la Ville de Scotstown;

Attendu que la route 214 à l'extrémité est du territoire de Scotstown a une forte pente avec une courbe à l'entrée du périmètre urbain de Scotstown ce qui occasionne plusieurs accidents ou pertes de contrôle et qu'il survient souvent que des véhicules se retrouvent dans le fossé;

Attendu qu'il y a un fort volume de circulation de camions lourds sur cette route, et ce à toute heure;

Attendu que les résidents de ce secteur interpellent le conseil municipal parce que la pente de cette route occasionne l'accélération de la circulation;

Attendu qu'il est remarqué la présence de traverse de cerfs de Virginie et autres animaux ce qui augmente le risque de collision;

2021-05-221

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal demande au Ministère des Transports l'installation de panneaux suivants :

. Dans le haut de la pente : un grand panneau avec des lumières clignotantes demandant le ralentissement de vitesse en indiquant la pente et la courbe dans le bas;

. Des panneaux indiquant la présence d'animaux qui traversent la route 214, entre la rue Albert (route 257) et le chemin Dell.

ADOPTÉE

7.4 Route 214 : pavage sur la zone des travaux de la fuite d'aqueduc (résolution)

Attendu que le chemin Victoria Ouest (route 214) a dû être excavé devant l'immeuble du 31 chemin Victoria Ouest au cours des derniers mois pour des travaux visant la réparation d'une fuite d'aqueduc;

Attendu que la route 214 est sous gestion du Ministère des Transports et que la ville se doit de faire les travaux de réparation du pavage;

2021-05-222

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal autorise les travaux pour réparer le pavage et des vérifications seront faites auprès d'entreprises spécialisées de la région pour effectuer les travaux le plus rapidement possible.

ADOPTÉE

7.5 Rue Hope : mandat pour piquetage et bornes (résolution)

Des estimations seront demandées auprès de firmes d'arpenteurs-géomètres pour des travaux visant le piquetage et installation des bornes pour la rue Hope (côté ouest). Le dossier est reporté à une prochaine séance pour décision après réception des estimations.

8. Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)

8.1 Dépôt du rapport : Stratégie d'économie d'eau potable (résolution)

Considérant les objectifs de la *Stratégie d'économie d'eau potable pour l'ensemble du Québec* et l'obligation de remplir le rapport annuel des données de l'année 2020;

Considérant que les programmes d'aide financière pour des projets d'infrastructures d'eau incluent des clauses d'écoconditionnalité rendant obligatoire l'approbation annuelle du Formulaire de l'usage de l'eau potable par le Ministère;

Considérant que la ville a installé des compteurs d'eau dans tous ces bâtiments depuis l'automne 2020;

Considérant que les membres du conseil ont reçu copie du *Rapport 2020 sur la gestion de l'eau potable*;

2021-05-223

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le *Rapport 2020 sur la gestion de l'eau potable* est déposé et que le conseil municipal s'engage à faire l'achat et l'installation des compteurs dans le secteur non résidentiel et un échantillon de 20 compteurs d'eau dans le secteur résidentiel selon la date fixée au rapport.

ADOPTÉE

8.2 Dossier PRIMEAU : rue de Ditton : mandat pour plan et devis (résolution)

Considérant l'adoption de la résolution 2021-04-148 adoptée le 5 avril 2021 relative au dépôt auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'habitation, de la programmation des travaux que la Ville de Scotstown souhaite effectués sur la rue de Ditton dans le cadre du Programme PRIMEAU;

Considérant la demande d'estimation à la firme d'ingénieurs EXP (Sherbrooke) pour effectuer les plans et devis relatifs au remplacement des canalisations d'aqueduc et d'égout sur les tronçons 39 à 43 de la rue de Ditton et certains plans visant la canalisation à quelques endroits pour les égouts pluviaux;

2021-05-224

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal retienne l'offre de service de Monsieur Pierre Grondin, de la firme d'ingénieurs EXP (Sherbrooke) du 5 avril 2021, décrite ainsi :

Description du mandat

L'objectif de la présente offre de service est donc de vous assister dans la préparation des plans et devis définitifs excluant les services durant la construction. Le mandat que nous vous proposons d'effectuer comprendra les activités suivantes :

- Réunion de démarrage avec le ou les représentants de la ville afin de définir les besoins et les orientations finales du projet;
- Visite d'inspection visuelle des lieux;
- Confection des plans de construction aux étapes 50 % et 100 %;
- Confection du devis technique en vue d'un appel d'offres public aux étapes 50 % et 100 %;
- Présentation à la ville des plans et devis aux étapes 50 % et 100 % afin de faire approuver ces derniers;
- Préparation de l'évaluation des travaux aux étapes 50 % et 100 %;
- Appel d'offres pour soumission : — Assistance pour la publication de l'appel d'offres par la ville sur le SEAO; — Assistance technique lors des appels d'offres et préparation des addenda, s'il y a lieu; — Analyse des soumissions et recommandations d'adjudication.
- Émission des plans et devis pour construction.

Rémunération et détermination des honoraires

Nous vous proposons de réaliser les services décrits précédemment sur une base horaire selon le décret 1235-87 du gouvernement du Québec jusqu'à un montant maximum de 39 500 \$ (taxes en sus).

Ces honoraires professionnels représentent $\pm 2,9\%$ du $\pm 1\,360\,510$ \$ avant taxes du budget des travaux de construction de l'évaluation produite le 30 mars 2021.

Travaux exclus

Les activités suivantes ne font pas partie de la présente offre de service :

- L'arpentage légal (s'il y a lieu);
- Les relevés topographiques complémentaires (s'il y a lieu);
- Les sondages au roc;
- L'appel d'offres des travaux;
- La surveillance des travaux;
- Le laboratoire de sol durant la construction;
- Toute demande et/ou étude environnementale auprès du MELCC (description du terrain et étude environnementale phase I, article 22 et/ou article 32, etc.);
- Toute ajustement des plans et devis par rapport à ceux de la MRC du Haut-St-François relativement à la réfection de la route 257;
- Toute négociation auprès du MTQ;
- Les plans « tels que construits ».

Modalités de facturation

La facturation sera produite mensuellement selon le degré d'avancement des travaux. Durée de la validité de l'offre de service
Cette offre de service est valide pour une durée de 60 jours à compter de la date des présentes.

ADOPTÉE

8.3 Station épuration : travaux de toiture – Achat des matériaux (résolution)

Attendu que le bardeau d'asphalte de la toiture de la station d'épuration est endommagé en raison des grands vents;

Attendu qu'une estimation pour l'achat des matériaux visant une toiture en acier prépeint et les fournitures nécessaires a été demandée à la Coop La Patrie

2021-05-225

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal accepte et autorise l'achat des matériaux pour faire la toiture complète de la station d'épuration en acier prépeint et les fournitures nécessaires pour un montant de 3 727,80 \$ plus taxes pour un montant total de 4 286,04 \$ incluant les taxes et la livraison ainsi qu'un escompte selon l'estimation no. 623 en date du 28 avril 2021.

Les travaux seront effectués par les employés municipaux au cours des prochains mois.

ADOPTÉE

9. Urbanisme et développement

9.1 Démission de Monsieur Marc Bilodeau, inspecteur en bâtiment (résolution)

Attendu que Monsieur Marc Bilodeau agissant à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement a remis sa démission qui sera effective le 6 mai prochain;

2021-05-226

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal ne peut refuser une démission d'employé et tient à exprimer ses remerciements pour le travail effectué au cours des derniers mois.

ADOPTÉE

9.2 Embauche inspecteur en bâtiment (résolution)

Considérant que la Ville de Scotstown se doit de faire l'embauche d'une personne au poste d'inspecteur en bâtiment dans les plus brefs délais;

Considérant que la Ville a reçu une candidature d'une personne intéressée par cet emploi pour Scotstown et les municipalités de Lingwick et Westbury et que les derniers détails visant cette embauche doivent être finalisés au cours des prochains jours;

2021-05-227

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que le conseil municipal embauche la personne ayant été rencontrée par la directrice générale avec les conditions salariales établies;

Qu'advenant que cette embauche ne se concrétise pas, un affichage de poste sera effectué sur le site d'emploi Québec, le site web de la ville et la page Facebook ainsi qu'une approche auprès des centres d'enseignement de la région.

ADOPTÉE

9.3 Projet Sheds (information)

Madame Sylvie Dubé, mairesse, explique le projet Sheds mis en place par le CLD du Haut-Saint-François et offerte à toutes les municipalités de la MRC. Ce projet est étudié actuellement pour trouver un emplacement pouvant offrir la meilleure vue.

9.4 Plan d'action FRR 2 : nomination d'un comité (résolution)

Considérant qu'en vertu du Programme FRR 2, chaque municipalité de la MRC du Haut-Saint-François doit adopter un plan d'action;

2021-05-228

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que la Société de Développement Scotstown-Hampden (SDSD) a le mandat d'élaborer le plan d'action pour la Ville de Scotstown selon les modalités du Programme FRR 2 de la MRC du Haut-St-François.

Le projet de plan d'action préparé par la SDSH sera remis à la Ville de Scotstown pour adoption lors d'une séance ultérieure.

ADOPTÉE

9.5 Petit Écossais – Envoi d'une lettre pour bac à déchets (résolution)

2021-05-229

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Qu'une lettre soit transmise aux gestionnaires du Petit Écossais afin de leur expliquer qu'ils ne peuvent utiliser les bacs roulants à déchets ainsi que ceux pour la récupération installés dans le Parc Walter-MacKenzie et ceux destinés pour le Camping de la rivière étoilée.

Cette lettre les avisera qu'ils doivent avoir le nombre de bacs nécessaires pour leurs activités de restauration commerciale et d'avoir un conteneur pour les déchets à leurs frais pour une collecte hebdomadaire.

Un suivi sera fait régulièrement en raison des avis verbaux qui ont déjà été faits au cours des dernières semaines.

ADOPTÉE

10. Loisir et culture

10.1 Modules de jeux – Autorisation emplacement (résolution)

Considérant que l'organisme les Loisirs Hampden-Scotstown fait l'acquisition de modules de jeux destinés aux enfants;

Considérant que l'organisme les Loisirs Hampden-Scotstown fait l'installation à leurs frais;

2021-05-230

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal autorise l'installation des modules de jeux destinés aux enfants sur le site du parc Walter-MacKenzie, le tout sous la responsabilité des Loisirs Hampden-Scotstown.

ADOPTÉE

10.2 Dissolution de l'organisme : Marché public du boisé de Scotstown et annulation assurance (résolution)

Considérant que l'organisme le Marché public du Boisé de Scotstown a transmis à la Ville de Scotstown leur décision visant la dissolution de l'organisme;

2021-05-231

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal prenne note de la dissolution de l'organisme sans but lucratif le Marché public du Boisé de Scotstown et avisera la compagnie d'assurance de la MMQ pour l'enlèvement des assurances responsabilité de cet organisme.

ADOPTÉE

10.3 Demande de Madame Josée Duval Burt – Budget pour achat de fleurs (résolution)

2021-05-232

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal accepte de fournir une somme de 50 \$ sur preuve de facture pour l'achat de fleurs destinées à une plate-bande sur le chemin Victoria Ouest à l'entrée du périmètre urbain.

Madame Josée Duval Burt est responsable de procéder à l'achat des fleurs et le conseil la remercie pour son excellent travail bénévole pour l'aménagement et l'entretien de la plate-bande.

La municipalité fournira également de la terre qu'elle possède déjà en réserve au garage municipal pour les besoins de cette plate-bande.

ADOPTÉE

10.4 Support à l'Action bénévole

10.4.1 Support à l'Action bénévole - Volet « Jeunesse » (résolution)

Attendu que la Ville de Scotstown souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Support à l'action bénévole qui a pour objectif de combler les besoins de notre communauté dans les secteurs du loisir et du sport;

Considérant que le projet soumis doit favoriser le bien-être des jeunes et que les besoins actuels pour favoriser la participation des jeunes à des activités lors de la saison hivernale exigent le remplacement des bandes de la patinoire;

2021-05-233

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

QUE la Ville de Scotstown présente un projet dans le cadre du Programme Support à l'Action bénévole – Volet Jeunesse pour l'achat de différents articles de sport, tels le volleyball, soccer, balle-molle et ski de fond qui seront destinés aux jeunes de la municipalité dans le but de favoriser des saines habitudes de vies;

Qu'une somme de quatre mille dollars (4 000 \$) est demandée pour ce projet.

Madame Monique Polard, directrice générale est autorisée à présenter et à signer les documents du projet au nom de la ville de Scotstown.

ADOPTÉE

10.4.2 Support à l'Action bénévole - Volet « Aînés » (résolution)

Attendu que la Ville de Scotstown souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Support à l'action bénévole qui a pour objectif de combler les besoins de notre communauté dans le secteur de la population en général ainsi que les aînés;

Considérant qu'en raison de la situation vécue depuis plusieurs mois relatifs à la pandémie de la COVID-19, la période de confinement, plusieurs activités permettant le rassemblement des citoyens au sein de la communauté et brisant

l'isolement n'ont pu avoir lieu : Tai-Chi, séance de relaxation, cours de danse, activités de cuisine collective, les activités de la Maison des jeunes, Yoga – tissage et atelier de tricot, ainsi que les activités des organismes telles que La Relève au Haut-Saint-François;

Considérant que les citoyens de la Ville de Scotstown participaient en grand nombre aux activités dans la communauté;

2021-05-234

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

QUE la Ville de Scotstown présente un projet dans le cadre du Programme Support à l'Action bénévole – Volet Aînés visant la mise à niveau d'installations extérieures destinées à des activités de groupe : jeux palet, pétanque, jeux de fer, jeux de quilles extérieures, etc., pour permettre de briser l'isolement créé par la pandémie de la COVID-19 tout en favorisant les saines habitudes de vies

Qu'une somme de trois mille cinq cents dollars (3 500 \$) est demandée pour ce projet.

Madame Monique Polard, directrice générale est autorisée à présenter et à signer les documents du projet au nom de la ville de Scotstown.

ADOPTÉE

10.5 Entretien de la piste cyclable du Marécage des Scots – Achat de fournitures et suivi de nettoyage (résolution)

2021-05-235

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil autorise l'achat de fournitures pour l'entretien de la piste cyclable, du mobilier urbain selon les besoins et les recommandations du comité d'entretien de la piste cyclable du Marécage des Scots en respectant le budget annuel.

ADOPTÉE

10.6 La Relève HSF – Demande de commandite (résolution)

Considérant la réception d'une demande de soutien financier de l'organisme La Relève du Haut-Saint-François visant l'achat d'articles scolaires pour un projet d'aide aux familles;

2021-05-236

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que ce dossier soit reporté au prochain atelier pour étude de la demande.

ADOPTÉE

10.7 Plan d'action LOISIR MRC préliminaire – Date : 10-06-2021 à 18 h 30 (information)

Une rencontre par visioconférence aura lieu le 10 juin 2021 par la MRC du Haut-Saint-François pour la présentation du Plan d'action Loisir de la MRC. Les membres du conseil sont invités à participer.

10.8 Projets pour les communautés nourricières – Demande (résolution)

Considérant que la Ville de Scotstown a accepté que des arbres fruitiers soient implantés sur un terrain leur appartenant et la récolte des fruits sera accessible gratuitement à la population de Scotstown et Hampden;

Considérant que le projet visé donnera accès à une abondance de fruits sains pour les citoyens de Scotstown et de Hampden. En effet, la Ville de Scotstown;

2021-05-237

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown en partenariat avec l'organisme Loisirs Hampden-Scotstown dépose une demande d'aide financière dans le cadre du programme de projets pour des communautés nourricières pour l'achat de matériels, d'équipements, d'outils et de semis, arbres fruitiers, etc. pour un montant total du projet de 2 198,97 \$ dont une somme de 1 500 \$ en aide financière;

Madame Monique Polard, directrice générale est autorisée à présenter et à signer les documents du projet au nom de la ville de Scotstown.

ADOPTÉE

2021-05-238

10.9 Conseil Sport Loisir de l'Estrie - Adhésion 2021-2022 (résolution)

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

QUE la Ville de Scotstown souhaite devenir membre du Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour l'année 2021. Le coût d'adhésion est de 70 \$.

ADOPTÉE

10.10 Distribution des plants d'arbres – Déplacement pour ramasser à Compton (résolution)

Considérant que la Ville de Scotstown a fait la demande de plant d'arbres dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts et qu'elle a été acceptée;

Considérant que les plants d'arbres doivent être ramassés à Compton;

2021-05-239

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil demande à Monsieur Patrick Lauzon, employé aux travaux publics de se rendre à Compton pour prendre possession des plants d'arbres à la date réservée à cet effet.

Les plants d'arbres seront distribués à Hampden cette année en partenariat avec la Municipalité de Scotstown.

ADOPTÉE

11. Correspondance, points ajoutés depuis l'atelier et varia

Les membres du conseil acceptent l'ajout des points suivants :

11.1 Terrain de balle et projet de déplacement de la patinoire (résolution)

Le conseil municipal reporte la décision concernant l'aménagement du terrain de balle pour vérifier la possibilité d'aménager la patinoire sur le terrain de la rue Hope ainsi que le terrain de balle à côté. Le dossier est reporté à une séance ultérieure.

11.2 Servitude d'Hydro Québec et Bell Canada – Parc Walter-MacKenzie – Demande de modifications (résolution)

Considérant l'installation d'infrastructures électriques (poteaux) pour le branchement du bloc sanitaire au Parc Walter-MacKenzie au cours de l'été 2020;

Considérant qu'Hydro Québec et Bell Canada ont transmis à la Ville de Scotstown un projet de servitude quelques mois après l'installation de ces installations ;

Considérant que le projet de servitude soumis énonce certaines modalités pouvant avoir un impact négatif pour les projets de développements à moyens et longs termes prévus au Parc Walter-MacKenzie;

2021-05-240

SUR LA PROPOSITION unanime par les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que le conseil municipal demande à Hydro Québec de modifier le projet de servitude pour ne pas nuire aux infrastructures et bâtiments en place au Parc Walter-MacKenzie, de l'entretien de ces immeubles et projet de développements de ce secteur.

ADOPTÉE

11.3 Vacances de la directrice générale (résolution)

Considérant que Madame Monique Polard, directrice générale a trois (3) semaines de vacances de l'année 2020 qui n'ont pu être prises;

2021-05-241

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que la directrice générale, Madame Monique Polard, prenne une (1) semaine de vacances au cours de la semaine débutant le 9 mai 2021.

ADOPTÉE

11.4 Respect du règlement général de la Ville de Scotstown (règlement de nuisances) en vigueur et délégation à la directrice générale pour la transmission d'avertissement et constats d'infraction (résolution)

Attendu que le conseil municipal reçoit plusieurs plaintes de citoyens concernant le non-respect des règlements municipaux;

Attendu que le conseil municipal veut faire respecter l'ensemble des règlements généraux, de nuisances, d'urbanisme, etc., sans distinction pour favoriser une qualité de vie de tous les citoyens;

Attendu que certaines plaintes doivent être traitées en priorité;

Attendu que l'inspecteur en bâtiment est présent une (1) journée par semaine au bureau municipal pour le traitement des dossiers;

2021-05-242

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal nomme Madame Monique Polard, directrice générale, responsable de l'application des règlements selon les règles des règlements en vigueur.

Que le traitement des plaintes reçues et à venir soit effectué par l'envoi d'un avis par courrier normal ou recommandé aux contrevenants et aux propriétaires selon l'urgence des motifs de la plainte ou constaté;

Qu'un constat d'infraction soit émis selon les règlements en vigueur advenant le non-respect à la suite de la transmission de l'avis.

ADOPTÉE

11.5 Bornes incendie : retrait de 2 bornes en raison du mauvais emplacement et de la pression minimale (résolution)

Considérant qu'il a été constaté que 2 bornes incendie ne répondent pas aux besoins du service incendie en vertu de leur position ou du manque de pression d'eau;

Considérant que le directeur incendie a confirmé la problématique de ces deux (2) bornes;

2021-05-243

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise l'enlèvement de deux (2) bornes, soit celle située sur le terrain du numéro civique : 140 Victoria Ouest et celle à l'extrémité sur le chemin Victoria Est : numéro civique 103;

Que les travaux d'enlèvement de ces bornes soient effectués par les employés aux travaux publics sous la supervision de la firme Aquatech et que la ville autorise l'engagement de la machinerie lourde nécessaire pour ces travaux.

ADOPTÉE

11.6 Borne incendie sur la rue Albert : installation de ponceaux pour permettre l'accès (résolution)

Attendu que la borne située sur le lot 4 773 974 est difficilement accessible pour le service incendie en raison du fossé;

2021-05-244

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal fasse installer des ponceaux dans le fossé et le gravier pour permettre l'accessibilité en tout temps à la borne incendie par le service incendie.

ADOPTÉE

11.7 Avis aux propriétaires pour accès aux bornes incendie – Dégagement d'un périmètre pour manipulation et entretien (résolution)

Attendu que les bornes incendie sont situés sur la ligne des canalisations d'eau potable dans le périmètre urbain;

Attendu que l'emprise du terrain appartenant à la ville de Scotstown pour les rues municipales est plus large que la portion de chaussée pavée;

Attendu que certains propriétaires privés ont aménagé une section de l'emprise de terrain appartenant à la ville entre leur propriété et la portion pavée de la rue en pelouse et la plantation d'arbres;

Attendu qu'une vérification a été faite des bornes incendie et que certains arbres plantés par des propriétaires privés nuisent à l'entretien des bornes incendie;

2021-05-245

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que la Ville de Scotstown transmette une lettre aux propriétaires où des arbres situés trop près des bornes incendies peuvent nuire lors de travaux d'entretien, de remplacement ou d'excavation nécessaire afin de les aviser que les employés des travaux publics effectueront un élagage des arbres dans un périmètre recommandé par la firme responsable de l'exploitation des réseaux municipaux.

ADOPTÉE

11.8 Demande d'aide technique au service d'urbanisme de la MRC du Haut-St-François pour dossier de dérogation mineure en l'absence d'inspecteur en bâtiment (résolution)

Considérant que la Ville de Scotstown peut se retrouver sans les services d'un inspecteur en bâtiment le temps d'embaucher une nouvelle personne pour ce travail;

Considérant que certains dossiers peuvent être prioritaires pendant cette période;

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2021

2021-05-246

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que le conseil municipal demande l'assistance technique à la MRC du Haut-Saint-François, secteur urbanisme, la possibilité de retenir leurs services pour le traitement d'un dossier spécifique et important au cours de la période qu'elle ne disposera pas d'inspecteur en bâtiment.

ADOPTÉE

12. Période de questions : sujets relatifs à l'ordre du jour de la séance

Aucune question n'a été reçue.

13. Levée de la séance (résolution)

2021-05-247

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que la levée de la séance soit prononcée. Il est 20 h 48.

ADOPTÉE

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la Ville de Scotstown, lors de sa prochaine séance.

La mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

VILLE DE SCOTSTOWN

Sylvie Dubé, mairesse

Monique Polard, directrice générale